

Les inspecteurs de l'éducation nationale convoqués chez Microsoft

Paris, mardi 22 novembre 2011, communiqué de presse.

À l'occasion du salon de l'éducation Éducatéc-Éducative 2011^[1], les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de mission nouvelles technologies (IEN-TICE), conseillers techniques des inspecteurs d'académie, tiendront leurs journées annuelles. Cette année, l'administration centrale de l'Éducation nationale les convoque directement au siège de la société Microsoft, à Issy-les-Moulineaux. L'April et Framasoft regrettent vivement que le programme de ces journées ne mentionne pas les logiciels et ressources libres.

Pas moins d'une centaine d'IEN-TICE sont donc conviés au siège de Microsoft, le mardi 22 novembre, veille de l'ouverture du salon, pour une réunion dédiée aux technologies de cette entreprise^[2].

mardi 22 novembre 2011

14h00 **Accueil**, amphithéâtre Microsoft, Issy-les-Moulineaux

14h30-16h30 **Présentation** Cloud Computing / Live@edu /
Système d'évaluation / Tablettes

16h30-17h00 Pause café

17h30-18h00 • **Intervention programme 1^{er} degré,**
pour le 1^{er} degré
• **Intervention site collaboratif Ien Tice**



Direction générale
de l'enseignement
scolaire

33

Convocation à
l'initiative de
l'administration
centrale N°

DGESCO-A3/DGESCOA3-4/53

Service de
l'instruction
publique et de
l'action
pédagogique

Sous-direction des
programmes
d'enseignement, de
la formation des
enseignants et du
développement
numérique

DGESCOA3-4

Affaire suivie par

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative
à

Monsieur le recteur
de l'académie de [redacted]

Convocation(1) valant autorisation de délivrer un ordre de
mission en vue de se rendre à une réunion organisée à l'initiative
de l'administration centrale

Dépense imputable sur le programme 214, article 46

Lieu de réunion

SALON EDUCATICE-EDUCATEC
75015 PARIS - PORTE-DE-VERSAILLES
Microsoft
M° Ligne 12

Dates

du 22/11/2011 14h30 au 24/11/2011 18h00

Objet de la réunion :

Rencontres IEN TICE

Les journées se poursuivront ensuite jusqu'au 24 novembre, à la Porte de Versailles, selon un programme pré-établi qui semble faire la part belle aux technologies propriétaires.

Nous pensons, comme de nombreux enseignants, que le fait que les IEN-TICE soient convoqués chez Microsoft constitue une véritable entorse à l'indispensable neutralité scolaire^[3]. Cela nous semble incompatible avec les missions et les valeurs du système éducatif et des enseignants, contraire à leur culture de diversité, de pluralisme, de diffusion et d'appropriation de la connaissance par tous. « *Les IEN-TICE ont droit à une formation qui respecte la neutralité scolaire et le pluralisme technologique. En 2011, il est difficile d'ignorer les nombreux apports du libre pour l'éducation ou de les passer sous silence* » estime Rémi Boulle, vice-président de l'April, en charge du groupe de travail Éducation.

Selon le programme, une table-ronde aura pour objectif de dégager les grandes tendances et les besoins qui se dessinent sur le plan des usages pédagogiques et des ressources numériques éducatives. Nous espérons que de nombreuses références seront faites aux ressources libres et que les

questions de « l'exception pédagogique » et de l'incitation à la mutualisation sous licence libre seront évoquées.

Rappelons que, depuis longtemps, le monde du logiciel libre s'engage auprès du Ministère et aux cotés des professionnels de l'éducation, en faveur de l'égalité des chances, du droit à l'accès aux technologies les plus récentes, et pour la réduction de la fracture numérique.

De nombreuses associations et entreprises développent des ressources et des logiciels libres pour l'enseignement. Citons notamment, pour le premier degré, GCompris, les produits de la société Ryxéo ou ceux de DotRiver, les logiciels du Terrier développés par des enseignants pour des enseignants, FrenchKISS, OpenOffice4kids, le serveur d'exercices WIMS, édubuntu...

Ces solutions sont pérennes et bénéficient d'une large base d'utilisateurs dans les écoles françaises. Les logiciels libres constituent des solutions alternatives de qualité, et à moindre coût, dans une perspective de pluralisme technologique. Par ailleurs, ils favorisent l'emploi local.

Soulignons que le Ministère lui-même met à la disposition des enseignants le service SIALLE^[4], une source d'informations sur l'offre en matière de logiciels libres éducatifs. Le Ministère est également impliqué dans le projet national et le pôle de compétences EOLE^[5]. Enfin, un accord cadre^[6] a été signé par le ministère de l'Éducation nationale en faveur de l'utilisation de logiciels et ressources libres dans l'éducation. Malgré tout, leur importance continue d'être minimisée par certains acteurs.

Dans l'intérêt des professeurs et des élèves, il aurait été indispensable que le programme des journées IEN-TICE prévoie au moins un espace dédié aux logiciels et ressources libres. C'est d'autant moins compréhensible que le salon fait toute sa place au programme Sankoré (un écosystème international,

public et privé, de production de ressources numériques éducatives libres) qui concerne au premier chef l'enseignement primaire.

Nous nous tenons à la disposition des inspecteurs pour toute information complémentaire sur les logiciels et ressources libres pour l'éducation et leur souhaitons un riche salon Éducatéc-Éducatice.

Notes

[1] Éducatéc-Éducatice

[2]

http://www.april.org/sites/default/files/convocation-IEN-TICE-Microsoft_1.png et

http://www.april.org/sites/default/files/convocation-IEN-TICE-Microsoft_2.png

[3] Sur cette même thématique, on pourra lire avec profit le « Code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire »

[4] SIALLE

[5] <http://eole.orion.education.fr/> : EOLE est tout un ensemble de modules développés pour les établissements scolaires. Citons Amon (pare-feu libre), Scribe (serveur pédagogique complet), Eclair (serveur de clients légers GNU/Linux qui permet de faire démarrer, depuis le réseau, des machines sans système d'exploitation installé), Amon Ecole...

[6] <http://eduscol.education.fr/data/fiches/aful.htm> : signé en 1998 entre l'AFUL et le Ministère. Il a été reconduit depuis.